

GARANTIE



Pièces et main d'oeuvre

DURÉE DE LA GARANTIE

Fulgor accorde une garantie complète de 24 mois à partir de la date d'achat indiquée sur la facture. Pendant cette période, Fulgor prend en charge le coût des pièces remplacées et de la main d'oeuvre nécessaire à la réparation de l'appareil.

COUVERTURE

Cette garantie s'applique aux appareils Fulgor utilisés uniquement pour un usage résidentiel. Nos appareils ne sont pas destinés à un usage commercial. Cette garantie n'est valable que pour le propriétaire initial et n'est pas transférable. Pendant la période de garantie, Fulgor réparera ou échangera, à sa discrétion, le produit sans frais de pièces et de main-d'oeuvre.

Pour prendre connaissance de tous les détails de la garantie de 2 ans, veuillez consulter le Manuel d'utilisation et d'entretien avant d'utiliser l'appareil pour la première fois.